

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 22 juin 2022 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

ANDRE René	HERGAT Michel	BALCERZAK Roland
HATRI Aïcha	SCHITZ Denis	SCHIVRE Marc
WEIS Mathieu	TACCONI Pierre	JURCZAK Serge
SCHULTZ Laurent	MATHIEU Bertrand	LANGMAR Déborah
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	FERRERO Marc	KOWALCZYK Maryline
PARPETTE Jerry	RECH Serge	FRADELLA Cédric
VEINNANT Bernard	ROBINET David	
POUGET Clémence	BECKER Patrick	
CORAZZA Jean-Luc	HOLSENBURGER Alexandre	
HERFELD Marie-Laurence		
MEDVES Jean-François		

Procurations :

ZIEGLER Damien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
ACKER Christine	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BAUR Denis	a donné procuration à	LANGMAR Déborah
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
SCHMIDT Matthieu, Assistant comptable
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

**POINT I-11 – DELIBERATION N°2022/I-46 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR
INSTALLATION D'ABRIBUS ET MISE EN ACCESSIBILITE A FONTOY**

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 novembre 2010 fixant le cadre d'attribution des subventions concernant le remplacement des abribus et la mise en accessibilité des arrêts de bus,

Vu le règlement d'attribution des subventions pour abribus, mise en accessibilité des points d'arrêts et autres aménagements du territoire adoptés par le Comité Syndical lors de la séance du 11 mars 2015,

Une collectivité a fait parvenir au SMiTU le dossier de demande de subvention suivant :

Ville de FONTOY

Subvention pour installation et mise en accessibilité de 1 arrêt Rue du Moulin

Mise en accessibilité			
Montant HT :	9 290,13 €	Subvention SMiTU (15%)	1 393,33 €
Abri voyageurs			
Montant HT :	9 095,00 €	Subvention SMiTU	3 000,00 €

Subvention pour installation et mise en accessibilité de 2 arrêts Place des Fêtes

Mise en accessibilité			
Montant HT :	18 580,27 €	Subvention SMiTU (15%)	2 786,67 €
Abri voyageurs			
Montant HT :	18 190,00 €	Subvention SMiTU	6 000,00 €

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

Il est demandé au Comité Syndical de valider cette demande de subvention pour l'installation d'abris voyageurs et de mises en accessibilité des arrêts.

Le Bureau Syndical en date du 18 mai 2022 a donné un avis favorable.

La Commission Finances-Personnel du 15 juin 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants, valide cette demande de subvention pour l'installation d'abris voyageurs et de mises en accessibilité des arrêts.

M. WEIS, maire de Fontoy, ne participe pas au vote.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 23 juin 2022

Le Président,



Roger SCHREIBER